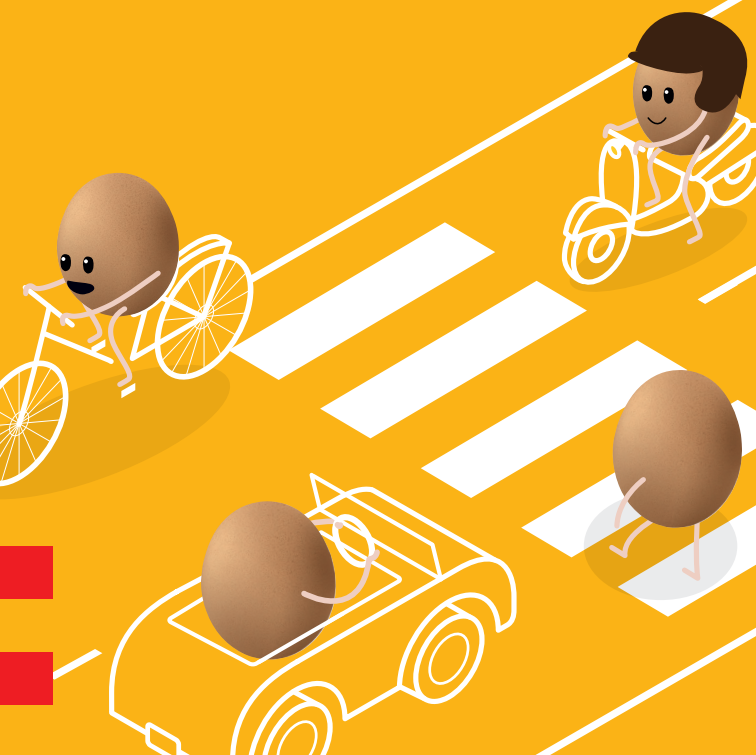


—
**LE PETIT GUIDE
DES BONNES CONDUITES**
—

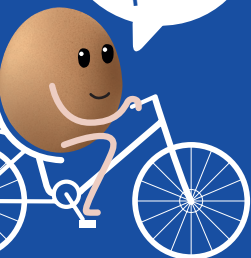
Partager la rue ? Pas si dur !



La sécurité est l'affaire de tous, **priorité aux plus fragiles.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2001
le trafic vélo
a été multiplié
par 6.



Aujourd'hui la diversité des modes de déplacements est clairement visible sur l'espace public.

C'est la concrétisation du renouvellement de la ville autour d'une **mobilité plus durable**, et d'un **cadre de vie plus agréable pour tous**.

La rue est un espace qui se partage et la sécurité des déplacements en ville nécessite que **chacun adopte le bon comportement et que tous se respectent mutuellement**.

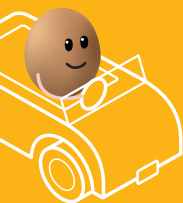
La rue a changé,
il faut la partager !

Nouveaux usages... nouvelles règles de conduite !

Doubles sens cyclables, zones de rencontre, voies vertes... de nouveaux espaces voient le jour, ce qui implique de nouvelles règles à intégrer et à respecter.

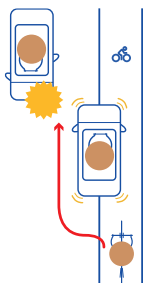
Révisiez-les dans ce dépliant, tout en gardant à l'esprit celle qui les résume toutes : **PRIORITÉ AUX PLUS FRAGILES !**





COMPORTEMENTS DANGEREUX

CONDUCTEURS, prenez conscience des risques que vous faites courir aux autres et à vous-même



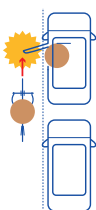
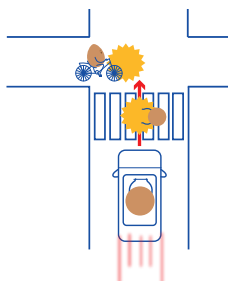
Stationner sur bande cyclable

Dans la rue, un stationnement sur bande cyclable oblige les cyclistes à **contourner votre véhicule**. En faisant un écart sur la chaussée, la situation devient dangereuse et **les cyclistes risquent d'être percutés** par un autre véhicule que le vôtre.



Rouler trop vite

Les limitations de vitesse ont été étudiées afin de **pouvoir s'arrêter en urgence** sans causer de dommages. Rouler au-delà des vitesses autorisées, c'est prendre le risque de **ne pas pouvoir contrôler son véhicule** et mettre **les autres en danger**.



Ouvrir brusquement sa portière

Une ouverture de portière est un **événement soudain** qui peut surprendre et provoquer **une embardée**, voire **une collision** avec le vélo qui passe à vos côtés.



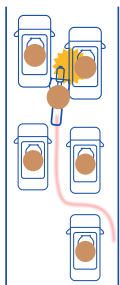
BONNES PRATIQUES

- ✓ **Je fais attention** aux autres usagers de la route, notamment quand je tourne, et **je respecte les priorités**.
- ✓ Je me gare sur **un emplacement autorisé**. Le mauvais stationnement peut contraindre les piétons à descendre sur la chaussée (passage bloquant pour les fauteuils roulants ou poussettes...).
- ✓ Je respecte **les limitations de vitesse** garantes de la sécurité de tous, y compris de la mienne.
- ✓ **Je suis vigilant-e** à chaque ouverture de portière.
- ✓ Je respecte **les espaces de circulation dédiés aux autres modes** : passages piétons, aménagements cyclables, trottoirs, sas vélos, etc.



COMPORTEMENT IMPRUDENT

DEUX ROUES MOTORISÉS,
prenez conscience du danger.



Slalomer entre les véhicules

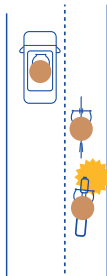


En slalomant entre les véhicules, **les 2 roues motorisés représentent un danger pour eux-mêmes et pour les autres usagers** de la route. Ce comportement peut causer de graves accidents.

Ne pas respecter la vitesse et les bons comportements



La vitesse et les mauvais comportements peuvent être **dangereux en ville et surprendre les autres usagers...** Griller les feux, se positionner dans le sas vélos : autant de comportements qui mettent en péril la bonne cohabitation de tous. Une vitesse élevée ou un comportement à risques peut être la cause de nombreux accidents.



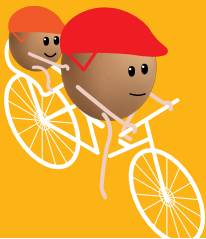
Se prendre pour un vélo

L'usage d'un 2 roues motorisé implique les mêmes règles que les automobilistes : stationnement, vitesse, signalisation. **Cela ne donne pas droit d'emprunter les aménagements des cyclistes et des piétons et ainsi gêner les déplacements de tous.**



BONNES
PRATIQUES

- ✓ Je ne roule pas dans les aménagements cyclables, ni dans les voies bus.
- ✓ Je ne roule pas sur les trottoirs car c'est dangereux pour les piétons.
- ✓ Je stationne sur des zones qui me sont réservées pour ne pas gêner le passage.
- ✓ Je ne prends pas de risques en slalomant entre les véhicules pour ne pas surprendre les autres usagers et me mettre en danger.

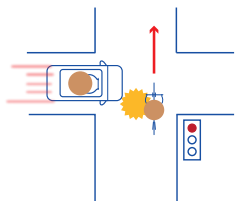


CONDUITES À RISQUES

CYCLISTES, prenez conscience
des risques encourus.



Ne pas respecter les feux rouges lorsqu'il n'y a pas de

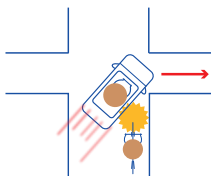


En « grillant » un feu rouge, vous risquez l'accident. **Ce n'est pas parce qu'un danger n'est pas visible qu'il n'existe pas.** Les voies à contresens pour les vélos, bus et taxis ont été mises en place pour fluidifier et sécuriser la circulation de tous, mais rendent le respect de cette règle encore plus crucial.



Ne pas faire attention aux « angles morts »

En attendant à côté d'un camion ou d'un bus que le feu passe au vert, vous restez dans son angle mort, **zone où le conducteur de poids lourd ne peut pas vous voir.** Il risque de tourner sans se douter de votre présence, faites attention !



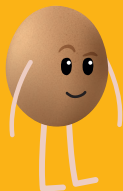
Rouler sur les trottoirs

Rouler sur trottoir est interdit pour les plus de 8 ans. Vous risquez de percuter des piétons (enfants, adultes et personnes âgées) qui ne disposent d'aucune protection. Dans les aires piétonnes, la circulation des vélos est autorisée mais pensez à rouler au pas.



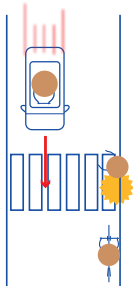
BONNES PRATIQUES

- ✓ **Je respecte toujours les feux**, hormis là où il y a un panneau me donnant la possibilité de passer malgré le feu rouge. Dans ce cas, je dois céder la priorité aux autres usagers, y compris les piétons.
- ✓ **Je fais attention aux camions et aux bus** et je reste derrière eux en cas de croisement pour ne pas me trouver dans leur angle mort.
- ✓ Lorsque j'emprunte un trottoir, **je pose pied à terre.**
- ✓ **J'utilise les équipements** qui me sont dédiés et **je respecte les espaces de circulation** dédiés aux autres modes (passages piétons, zones piétonnes, etc.).
- ✓ **L'éclairage de mon vélo et ma visibilité sont indispensables** pour bien être vu des autres usagers, notamment dès que la nuit tombe.



POINTS DE VIGILANCE

PIÉTONS, soyez attentifs à ne pas vous mettre en situation de danger.



Toujours regarder des deux côtés avant de traverser

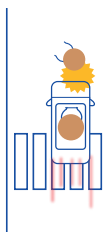


Les usages de la rue évoluent, vous êtes susceptibles de croiser des **voies de bus, taxis, bandes cyclables, souvent à contresens**. Traverser sans se préoccuper de ce qui peut arriver d'un côté comme de l'autre vous expose à des collisions où vous serez le plus vulnérable.



Traverser hors des passages piétons

Soyez particulièrement vigilant lorsque les traversées s'effectuent hors passages piétons, **car les autres usagers de la rue ne s'attendent pas à voir un piéton**. Attention, vous pouvez traverser en dehors d'un passage piéton uniquement s'il est **situé à plus de 50 m**.



Être vigilant, même sur un passage piéton

Bien que vous soyez prioritaires sur les passages piétons, ils ne doivent jamais être considérés comme des espaces « protégés ». S'engager sur un passage piéton ne dispense pas d'être attentif vis-à-vis de ce qui se passe autour de soi, la vigilance étant la première des protections.



BONNES PRATIQUES

- ✓ **Avant de traverser, je regarde à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche** pour m'assurer qu'aucun véhicule ne vient ni d'un côté ni de l'autre.
- ✓ **J'utilise les passages piétons pour traverser, pour éviter de surprendre ou être surpris** par d'autres usagers qui ne s'attendent pas à trouver des piétons sur leur chemin, notamment sur les aménagements cyclables.
- ✓ **Je reste connecté... à ce qui m'entoure**, et je laisse mon smartphone dans ma poche lorsque je suis sur l'espace public.



POINTS DE VIGILANCE



UTILISATEURS D'UN SMARTPHONE OU D'ÉCOUTEURS, quel que soit votre moyen de transport, ne commettez pas d'imprudence.



Regarder autour de soi

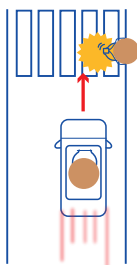


L'espace urbain est dense : usagers, mobilier urbain, etc. Il suffit parfois de quelques clics sur votre smartphone pour heurter un panneau, un arbre ou même un piéton !



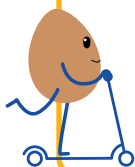
Entendre et écouter son environnement

Lorsque l'on se déplace en téléphonant, en écoutant sa musique ou en regardant des vidéos, on s'exclut de son environnement et **on ne peut alors plus percevoir le danger**. Attention, nous devenons aussi un danger pour les autres.



Nouveaux modes de déplacement

Les engins de déplacement personnel sans moteur (trottinette, skate, roller, etc.), **sont aujourd'hui réglementés comme les piétons et doivent donc rouler à moins de 6 km/h lorsqu'ils sont sur les trottoirs**. Concernant les nouveaux engins électriques (hoverboard, gyroroues...), une nouvelle réglementation nationale est en cours de préparation.



BONNES PRATIQUES

✓ Je garde mes vidéos, musiques, photos ou sms pour des moments où je serai immobile.

Que je sois dans la rue ou en voiture, je maintiens toute mon attention sur mon environnement.

✓ Je lève la tête, j'ouvre les yeux et j'écoute ce qui se passe autour de moi et dans mon environnement.



La sécurité est l'affaire de tous, priorité aux plus fragiles.

Usagers de la rue, nous sommes tous tour à tour vulnérables, à l'image des œufs que vous allez retrouver dans ce guide et dans la web-série « Z'œufs code ».

Ce guide a été conçu en lien avec les associations d'usagers (piétons, cyclistes, etc.) pour que chacun puisse connaître et adopter les bonnes pratiques qui rendent le partage de la rue plus sûr et plus agréable pour tous !



SCANNEZ-MOI

et découvrez la web-série
Z'œufs code !